

Saisie immo cabinet Mercié

De:
Envoyé:
À:
Objet:



Catégories: E-mail rattaché dans Secib Néo

Cabinet MERCIE
Maître Catherine BENOIDT-VERLINDE

Maître,

En réponse à votre courrier du 29 septembre 2021 relatif à la situation du terrain cadastré : Section E n°403, nous vous informons que ce terrain est classé en AUo et qu'il n'est donc pas actuellement constructible.

La zone AUo correspond à un ensemble de terrains agricoles à proximité de la zone urbaine dont une urbanisation est envisagée. L'urbanisation futur du secteur AUo nécessitera une modification du PLU.

Aujourd'hui nous ne pourrions rien confirmer en ce sens.

La vente ne peut donc s'effectuer que sur la base des terrains agricoles.

Recevez Maître nos salutations distinguées.

Le service Urbanisme

